



FORMATION

LA RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DU CE

Référence :

122-128-13

Durée :

1 jour

La responsabilité civile et pénale du CE peut être engagée de différentes façons. Cette formation a pour ambition de balayer les risques possibles et de vous prémunir de sanctions possibles. Sécurisez votre mandat.

Public

Secrétaire de CE
Secrétaire adjoint de CE
Trésorier de CE
Trésorier adjoint de CE
Membres élus

Pré-requis

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Prendre conscience des sanctions possibles... de la sanction pécuniaire... à la prison
- Se protéger contre les risques
- Répondre aux situations les plus fréquentes et prévoir certaines situations exceptionnelles
- Réaffirmer les bonnes pratiques

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Réflexion
- Attestation de formation

PROGRAMME

La responsabilité civile et pénale du CE

- La responsabilité civile du comité
 - Les cas pouvant se présenter : la responsabilité pour faute prouvée, la responsabilité sans faute prouvée, la responsabilité contractuelle
- La responsabilité pénale et la responsabilité civile des membres du comité
 - Dans l'exercice de ses attributions économiques et financières
 - Gestion interne : non respect du règlement intérieur, délit d'entrave, utilisation frauduleuse des heures, prises de décisions illégales...
 - Marche générale de l'entreprise : la diffamation, la violation de l'obligation de discrétion
 - Dans la gestion des activités sociales et culturelles (ASC)
 - Accidents causés par une ASC : Dans quelle mesure la responsabilité peut-elle être engagée ?
 - Gestion des services délégués : le restaurant d'entreprise, les crèches...
- Les contrats d'assurances du comité
 - Les cas de remboursement par l'employeur